# Les Infos de Base

mercredi 4 février 2009 volume 12, numéro 5 ISSN 1492-0670

### Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'*Infobase*Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du canada* 

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 514/893-0244 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

#### État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la G.O.Q., Partie 2, fascicule n° 5 du 4 février 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 1 et entrées en vigueur au 4 février 2009 sont également intégrées.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 février 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

## L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 5A du 5 février 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 4 du 31 janvier 2009.

Tous les règlements sous R-6.01 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 février 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 4A du 30 janvier 2009, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre

1998 au fascicule n° 3 du 24 janvier 2009.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

### L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 3 du 4 février 2009.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 février 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

### L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 3 du 4 février 2009.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 février 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 janvier 2009.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 janvier 2009.

Dans son édition de février, le *Dictionnaire du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 292 termes ou mots de renvoi pertinents.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, [R.R.Q., c. I-0.2, r. 2], a. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la pondération applicable à la sélection des ressortissants étrangers, A.M. 2009-001 du 15-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 187, a. 1.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9135 du 23-01-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 205], nouveau.

Règlement sur le Fonds de roulement des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 9136 du 23-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 206], nouveau.

Règlement sur le paiement et la perception des contributions des producteurs de bois de Pontiac, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 154], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de Pontiac, Décision 9135 du 23-01-09, (2009) 141 G.O. 2, 205, a. 7.

Règlement sur la taxe de vente du Québec, [R.R.Q., c. **T-0.1**, r. 1], ann, II.1.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la taxe de vente du Québec, D. 74-2009 du 28-01-09, (2009) 141 *G.O.* 2, 149, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du* Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

### Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, L.C. 2004, ch. 10.

Règlement du Manitoba sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, DORS/2004-310, annexe.

Règlement modifiant le Règlement du Manitoba sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels, DORS/2009-16 du 14-01-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 80, a. 1.

Loi sur la quasi-élimination du sulfonate de perfluorooctane, L.C. 2008, ch. 13.

Règlement inscrivant le sulfonate de perfluorooctane et ses sels sur la Liste de quasiélimination, DORS/2009-15 du 13-01-09, (2009) 143 Gaz. Can. II, 76, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.